



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE

BURUNDI

**Des mesures administratives arbitraires et
controversées affectent la survie des ménages**

**Rapport sur la gouvernance et les droits
économiques et sociaux au Burundi**

février 2021

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----|
| TABLE DES MATIERES | i |
| 0. INTRODUCTION | 1 |
| I. L'ARBITRAIRE DE L'ADMINISTRATION ET L'IMPUNITE DES IMBONERAKURE AGGRAVENT LA PRECARITE DE LA POPULATION | 1 |
| II. DES DEMANDES INTEMPESTIVES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES FORCÉES | 8 |
| III. DE LA SANTE PUBLIQUE : DES CONTAMINATIONS COMMUNAUTAIRES INQUIETANTES AUX COVID-19 A UNE MALADIE DE PEAU INCONNUE EN PROVINCE MUYINGA | 9 |
| IV. EDUCATION : DES ABANDONS SCOLAIRES AU NON PAIEMENT DES ENSEIGNANTS. | 11 |
| V. D'AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT CETTE PERIODE DU RAPPORT | 13 |
| VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS | 16 |

0. INTRODUCTION

La situation de la gouvernance et des droits économiques et sociaux ne connaît pas de répit au Burundi, malgré les espoirs d'une certaine opinion qui croyait que le nouveau Président Evariste Ndayishimiye allait changer la donne. En mettant en avant des personnalités étatiques symboliques du régime autoritaire de Pierre Nkurunziza, le nouveau Président ne pouvait que maintenir le Burundi dans le statu quo. Ainsi, les crimes impunis et les mesures administratives répressives qui enfreignent les droits et libertés des Burundais se multiplient. Les demandes intempestives de contributions forcées se perpétuent dans un contexte de paupérisation croissante et de santé publique précaire caractérisé par des épidémies et des contaminations communautaires au covid-19. Le rapport de ce mois de février 2021 essaie d'aborder ces différents sujets en décortiquant des faits qui ont dominé cette période. Il fait également le point sur le droit à l'éducation qui se trouve actuellement sous le poids de la crise politique et économique qui mine le pays depuis 2015.

I. L'ARBITRAIRE DE L'ADMINISTRATION ET L'IMPUNITE DES IMBONERAKURE AGGRAVENT LA PRECARITE DE LA POPULATION

I.1. Des crimes commis dans l'impunité par des Imbonerakure en complicité avec des administratifs

Le nouveau régime d'Evariste Ndayishimiye ne parvient pas à maîtriser les comportements criminels des miliciens Imbonerakure. Il leur confie des pouvoirs illégaux que les concernés exploitent pour semer la terreur. Ils perturbent la sécurité et la quiétude des citoyens qui ne peuvent plus exercer librement leurs activités. Ces Imbonerakure sans foi ni lois commettent des crimes et des violences diverses, malheureusement avec la complicité de l'administration publique et des responsables de leur parti à tous les niveaux. Après la commission de leurs forfaits, ces auteurs qui jouissent d'une impunité permanente, reviennent menacer les victimes qui tentent de vainement réclamer justice.

En province Bubanza, des Imbonerakure sous l'aval du Gouverneur se sont accaparé illégalement d'un terrain d'au moins 14 hectares, après avoir chassé violemment la succession de feu Gashaka Charles alors que cette dernière est en possession des titres régulièrement délivrés par les services compétents

Après la mort en 2015 de l'épouse de Gashaka qui exploitait le terrain, la famille avait désigné leur domestique Munezero Fidela alias Bahati pour continuer l'exploitation des terrains pour le compte de la famille.

Durant 15 ans, Munezero donnait ces champs en location moyennant de l'argent ou du riz à la récolte et ne donnait rien à la famille expliquant soit qu'il y avait eu trop de soleil ou trop de pluies et que les locataires n'avaient rien récolté.

La famille Gashaka avait appris cela et avait décidé de désigner quelqu'un d'autre pour superviser la location mais la « domestique » avait refusé de quitter le terrain réclamant 15 ans de salaires alors qu'il n'y avait pas de contrat y relatif.

Coincée par la justice, la femme a fait recours à la justice des Imbonerakure. Le chef communal des Imbonerakure le nommé Nizigiye Dieudonné, originaire de la colline Kizina a pris le dossier en main dans le but de récupérer une partie de cette propriété. Il a trouvé l'alibi de dire que la propriété est illégalement exploitée pour avoir le soutien du Gouverneur Cléoplace Nizigiymana.

Le Gouverneur a obligé la famille Gashaka de fournir des papiers d'attribution de cette propriété, et ces documents lui ont été donnés, signés par le ministre Pacifique, qui était chargé de l'environnement en 2000, ce qui ne l'a pas empêché d'obliger à la famille Gashaka d'arrêter immédiatement toute activité dans cette propriété. Par après, le Gouverneur accordera l'aval au chef Imbonerakure de gérer le terrain moyennant une contribution annuelle de 200 000FBU à la construction du stade provincial, pour chaque exploitant. Un groupe de jeunes Imbonerakure, commandé par leur chef, a ainsi assailli les anciens locataires, les ont tabassés et contraints de ne plus retourner dans cette propriété.

En date du 27 février 2021, la famille du chef et d'autres jeunes Imbonerakure croyant avoir tout résolu, s'étaient présentés pour cultiver le terrain mais les anciens exploitants ne les ont pas laissés

faire. Des bagarres furent engagées entre les deux groupes. La police est intervenue et tout le monde a été obligé de quitter ces terrains afin d'éviter les dégâts.

Des autorités administratives et policières déplorent la façon dont le Gouverneur s'est comporté dans cette affaire, en justice. Avait-il le pouvoir de vérifier l'authenticité de documents fonciers, d'attribuer une propriété foncière, après l'avoir retirée à autrui ? Des sources proches du Gouverneur affirment que ce chef Imbonerakure qui se nomme « procureur » semble avoir plus de pouvoir que le Gouverneur.

En province Bujumbura, la famille du commerçant et membre du, CNL Clément Nduwayezu, enlevé et porté disparu depuis le 31 janvier 2021 est en situation de panique et ne vaque plus tranquillement à ses activités de survie. Le chef de zone Muyira, en commune Kanyosha, Gédéon Mpitabavuma et Nkinahamira Jérémie, président du conseil communal sont les commanditaires du crime et des menaces de mort contre des membres de la famille de la victime qui ont préféré quitter leurs ménages.

La population de la zone Muyira est très indignée du comportement de ce chef de zone et de ce conseiller communal qui sèment la terreur jour et nuit dans cette partie du pays. Le groupe des Imbonerakure dirigé par le chef de zone, Mpitabavuma Gédéon, qui perturbe la sécurité est composé de Muhoza François, Mashoke, Denis et Rudi, sous la supervision de Nkinahamira Jérémie, membre du conseil communal Kanyosha.

Dans cette même commune de Kanyosha, des Imbonerakure ont tabassé en date du 15 février 2021 des membres du parti CNL, Hasabamagara Patrick, Minani Albert, Ciza Salomon et Jean Luc Ndikumana originaires de la colline Gisovu, zone Kiyenzi. Ces derniers étaient accusés d'avoir participé aux cérémonies de célébration du deuxième anniversaire de ce parti qui avaient eu lieu en Mairie de Bujumbura la veille. Deux d'entre eux, Hasabamagara Patrick et Jean-Luc Ndikumana avaient été gravement affectés jusqu'à perdre connaissance au cours de l'incident. Leurs dents arrachées, ils avaient été évacués dans l'un des hôpitaux de la Mairie de Bujumbura.

Plus de 20 jours après la disparition du nommé Emmanuel Niyimpaye, membre du parti CNL enlevé depuis le 5 janvier 2021 par des agents du service national de renseignement au chef-lieu de la commune Rugombo, **province Cibitoke**, la victime a été remise vers 23 heures le 23 février

2020 au cachot du commissariat provincial de police de Cibitoke. Des témoins sur place ont indiqué que la victime ne parlait pas, car il était dans un état critique de traumatisme physique et moral. Un policier qui gardait le cachot avait tenté de ne pas accepter cette personne pendant la nuit, mais avait reçu un ordre ferme de son supérieur de le recevoir. « *Il venait de passer plus d'un mois dans un endroit inconnu, mais Dieu merci il est toujours vivant* », explique un de ses frères.

Dans cette même province, un Imbonerakure du nom de Ndikumana, alias chauffeur, a été tué en date du 07 février 2020 par ses compagnons qui l'accusaient de vol et qui l'ont ensuite enterré secrètement dans un lieu inconnu de la famille de la victime. Depuis lors, cette dernière n'a cessé de réclamer le leur, mais l'autorité publique n'a rien fait pour rendre justice à la famille désespérée.

I.2. Des mesures administratives qui enfreignent aux droits et aux libertés de survie des citoyens

I.2.1. Interdiction temporelle de libre circulation des taxi-vélo en ville de Gitega

En province Gitega, l'administration provinciale a interdit depuis la première semaine de ce mois, la liberté de circulation des taxi-vélo jusqu'au centre-ville de Gitega. Des conducteurs de vélos qui font le transport des personnes et des biens ne se lassent pas de lamentations. La mesure a eu des impacts négatifs sur leur survie car ils ne pouvaient plus encaisser des recettes comme avant.

Dès les premiers moments de la mesure, la population de Gitega qui se déplaçait majoritairement à vélo à un prix relativement bas avait eu des difficultés de déplacement car seules les motos qui coûtent relativement cher avaient eu le monopole.

Pour les conducteurs de vélos, dont la plupart sont des diplômés chômeurs, le malheur ne vient jamais seul. Ils venaient de perdre ainsi leur emploi qui les faisait vivre. Parmi eux, il y avait aussi des élèves qui en tiraient les frais et le matériel scolaires.

Quelques deux semaines après, l'opinion s'était rendu compte que la mesure cachait derrière elle la venue des bus de transport dont les propriétaires cherchaient à mettre de côté toute concurrence dans le domaine. En effet, la province qui avait échoué à plusieurs reprises à organiser le transport

en commun dans des bus publics, espérait lever une des concurrences que l'administration pensait être à la base de l'échec. Néanmoins, ces bus n'ont pas fonctionné plus de trois jours. Non seulement, les clients manquaient, mais aussi un d'entre eux s'est accidenté et les deux autres sont partis ailleurs. Les transports sur vélos ont repris de plus belle.

I.2.2. Limogeage en masse des percepteurs d'impôts et remplacement automatique par des jeunes Imbonerakure en chômage

Tous les percepteurs d'impôt et taxes en Mairie de Bujumbura ont été limogés après les résultats d'une semaine témoin et ont été remplacés par des miliciens Imbonerakure qui avaient participé à la collecte. La décision a été prise le 1^{er} février 2021 par le Ministre burundais de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et du Développement communautaire, Gervais Ndirakobuca qui avait déclaré que lors de la semaine témoin organisée dans la dernière semaine du mois de janvier 2021, une somme de 155 millions de francs burundais avait été collectée en Mairie de Bujumbura, contre 35 millions qui entraient dans les caisses de la Mairie par semaine.

La motivation derrière cette mesure n'est pas du tout la bonne gouvernance, c'est un plan monté de toute pièce pour chasser les anciens percepteurs d'impôts et taxes en vue de trouver des occasions de donner du travail aux jeunes Imbonerakure du parti CNDD- FDD en chômage. La même opération avait été utilisée dans la commune et province Rumonge. Dans cette commune, tous les percepteurs d'impôts et taxes communales avaient été renvoyés chez eux depuis deux semaines plus tôt. Ce qui étonne plus d'un dans ce pays, c'est que ces percepteurs ont eu une même sanction collectivement sans déterminer la responsabilité de chacun, et sans que des poursuites à leur endroit soient faites par les organes en charge de lutter contre la corruption et le détournement des deniers publics.

I.2.3. Fermeture des boutiques situées près des marchés

Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a annoncé une mesure de fermer toutes les boutiques qui se trouvent autour des marchés dès le 1^{er} mars 2021. La mesure visiblement dont les contours n'avaient pas été bien réfléchi, n'a pas été facile à mettre en application. Le Ministre avait exigé que les tenants de ces boutiques déplacent sans tarder leurs

marchandises dans les marchés publics connus, alors qu'ils n'y avaient pas forcément des stands, ce qui n'a pas manqué de poser des ennuis aux commerçants et aux consommateurs.

Pour les concernés, cette décision a été prise à la hâte et sans consultation. En plus, dans les marchés publics, les places ne sont pas disponibles pour tous. A titre d'illustration, un vendeur de matériaux de construction proche du marché de Jabe en zone Bwiza avait manqué de place dans ce marché et estimait qu'une place d'un mètre sur un mètre était insuffisante pour ses marchandises. Des victimes de la mesure disaient avoir un permis de travail délivré par la Mairie et ne comprenaient pas pourquoi le Ministre déciderait ainsi, avant de réécouter les desiderata des commerçants.

En outre, le Code du commerce du Burundi promulgué en 2015, la Constitution du Burundi et les conventions internationales en matière du commerce consacrent la liberté commerciale et économique à tous les commerçants du Burundi, et même aux vendeurs ambulants. Travailler dans des maisons privées autour du marché public ne pose aucun problème, à condition de travailler dans la légalité.

I.2.4. La mesure de stabulation permanente du bétail et la contrainte de fermeture illégale des étables de vaches en province Bujumbura

Au moment où le gouvernement du Burundi demande aux éleveurs de mettre en stabulation permanente l'élevage du gros bétail, le Gouverneur de la province Bujumbura, Désiré Sengiyumva, déclare que la commune Mutimbuzi n'est pas une zone d'agriculture et d'élevage et exige aux éleveurs déjà en stabulation, de déménager leurs troupeaux vers les communes de Mugongo-Manga et Mukike. Pour lui, la vache ne peut pas cohabiter avec des hommes dont la plupart sont des membres influents du parti au pouvoir, qui érigent des maisons dans la localité de Rukaramu, précisément dans la zone Rubirizi.

Alors qu'ils exercent cet élevage dans leurs propriétés, les éleveurs ont été surpris par cette mesure autoritaire annoncée lors d'une réunion à leur égard en date du 23 février 2021. Dans la désolation totale, les concernés ne savent quoi faire et prient le gouverneur de leur montrer un autre endroit faute de les laisser continuer leur élevage chez eux.

Précisons que le gouvernement burundais a accordé un délai de trois ans qui s'achève en octobre 2021 au sujet de la stabulation permanente du bétail. La mesure elle-même provoque des inquiétudes et des lamentations de la part de beaucoup de burundais qui risquent de vendre leur bétail parce qu'incapables de le nourrir dans les étables.

I.2.5. Démolition des kiosques et boutiques en Mairie de Bujumbura pour cause de construction anarchique et illégale



Photo des kiosques ciblés. ©Photo Privé

La mesure qui a mis à mal les économies et la survie de plusieurs ménages urbains de la Mairie de Bujumbura.

La démolition des kiosques et boutiques « construits de manière anarchique et illégale » sur des caniveaux des rues et autres lieux en Mairie de Bujumbura est un ordre du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, Gervais Ndirakobuca. Ainsi, les administrateurs communaux et les chefs de zone n'ont pas tardé à mettre en application la

En zones urbaines de Nyakabiga et Rohero, l'opération de démolition a eu lieu le jeudi 18 février 2021. Tous les kiosques construits le long des routes des quartiers Nyakabiga 3 et Rohero 1, à côté de l'ancien marché central de Bujumbura ont été démolis. Le désespoir était immense. Les commerçants n'avaient pas été informés pour se préparer à cette opération impitoyable qui a eu des conséquences graves sur la survie économique de plusieurs ménages. Devant le bruit du marteau destructeur des jeunes Imbonerakure payés par l'administration municipale, les victimes se questionnaient sur leur sort.

En zone Musaga et Kinama, des habitants ont dénoncé des discriminations politiques dans l'application de cette mesure. « *Des maisons et kiosques appartenant aux fidèles du parti au pouvoir n'ont été détruits alors qu'ils étaient concernés par la mesure* », nous confient-ils.

II. DES DEMANDES INTEMPESTIVES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES FORCÉES

Les habitants des différentes provinces du pays dont des fidèles du parti CNDD-FDD disent être accablés par les demandes intempestives des contributions financières. Chaque fois, le parti au pouvoir recourt à des contributions financières, soit pour l'organisation des fêtes, soit pour la construction des permanences et des bureaux administratifs, soit pour l'organisation des congrès du parti, ou soit pour les offrandes à certaines autorités de l'Etat.

En province Kirundo, les responsables du parti au pouvoir en commune Ntega ont commencé, au mois de janvier 2021, à sensibiliser toute la population à donner des cotisations pour célébrer la victoire de ce parti aux élections de 2020. Comme nous l'indiquent nos sources en commune de Ntega, après avoir constaté que la population, y compris les membres du parti ne répondaient pas à l'appel et manifestaient une certaine méfiance, les responsables du parti CNDD-FDD ont procédé depuis vendredi le 05 février 2021, à la réquisition forcée de ces cotisations, sans distinction d'appartenance politique. Un montant entre 500 à 1000FBU était exigé à chaque ménage. Ceux qui manquaient de l'argent pouvaient donner 2 kg de haricot ou 2 kg de riz. Les fonctionnaires et les commerçants étaient eux contraints de donner un casier de bière Primus ou un bidon de bière locale, équivalent à 20 000 FBU. Les fonctionnaires occupant des postes cautionnés par le parti payaient 50 000FBU. Ce sont entre autres des titulaires des centres de santé, les directeurs des écoles fondamentales et l'administrateur de la Commune.

En province Ngozi, dans le même but de célébrer la victoire du parti CNDD-FDD lors des élections présidentielles, législatives et sénatoriales qui ont eu lieu au cours de l'année 2020, les responsables du parti au pouvoir en collaboration avec les chefs de services des différents domaines exigeaient à tout fonctionnaire, membre de ce parti, de contribuer une somme de 5000 FBU pour le bon déroulement de la fête qui était prévue le 27 février 2021. Les fonctionnaires concernés par cette mesure se lamentaient et disaient ne pas comprendre une telle attitude du pouvoir qui n'a rien fait pour améliorer leur situation salariale. L'harmonisation des salaires attendue depuis l'année 2020 n'a pas été appliquée, mais le parti au pouvoir ne cesse de chanter des « bienfaits » à son actif, pourtant non visibles, constatent amèrement les victimes de ces contributions forcées.

En provinces Rutana, Muyinga et Rumonge, les administrations provinciales, via les chefs de services des secteurs variés publics et privés, s'activent pour exiger des contributions obligatoires pour la construction des bureaux provinciaux. En province Rutana, l'autorité compte construire un immeuble à trois niveaux et compte sur les contributions des citoyens. Des fonctionnaires de l'Etat de niveau universitaire verseront régulièrement une bagatelle de 5000FBU par mois. « *On ne refuse pas de participer, mais il ne faut nous forcer à le faire* », regrettent certains fonctionnaires contactés à propos. De même, une étiquette du parti de l'aigle se manifeste dans cette activité car des fois, des Imbonerakure en uniforme du parti participent à la collecte.

III. DE LA SANTE PUBLIQUE : DES CONTAMINATIONS COMMUNAUTAIRES INQUIETANTES AUX COVID-19 A UNE MALADIE DE PEAU INCONNUE EN PROVINCE MUYINGA

III.1. Des contaminations communautaires inquiétantes sans aucune mesure de prévention

La reconnaissance officielle par le nouveau Président de la République du Burundi de l'existence au pays de la pandémie du covid-19 ne se traduit pas en actes concrets de lutte contre le fléau. Les centres de dépistage sont insuffisants et les structures de soins sont sans équipements et sans personnel qualifié. A cela s'ajoutent une déficience de la communication et l'ignorance de la population par rapport aux conséquences mortelles liées à la pandémie. Tout cela a engendré des contaminations communautaires à grande échelle dans le pays.

En province Gitega, depuis le 1^{er} février 2021, une source sanitaire nous confirme que les cas testés positifs ont augmenté du jour au lendemain. Au cours de la journée précédente, notre source affirme avoir constaté à l'hôpital régional de Gitega, au moins 17 cas positifs au covid-19, même si les autorités n'en avaient reconnu officiellement que 9. Les services de l'hôpital s'étaient rendus à l'internat du lycée Muramvya pour emprunter une vingtaine de matelas pour les patients à mettre en quarantaine.

Les tests de dépistage faits dans différentes écoles de la province Gitega, jeudi le 11 février 2021 ont prouvé que la pandémie était une triste réalité dans les écoles : au moins 87 élèves de l'école d'excellence, 23 de l'ETP, 11 du Lycée Sainte Thérèse, 8 du Lycée communal urbain Stade, et 35 du Lycée Gitega (ex-ENG) avaient été testés positifs au covid-19. Curieusement, ces élèves sont

restés à l'internat et étaient restés en contact avec les autres, sauf pour le lycée communal urbain où les concernés avaient été contraints de rester à la maison.

En province Rutana, le covid- 19 fait parler de lui. On déplore déjà 2 cas de décès dans la commune Musongati sur les collines Maganahe et Gatakazi de la zone Ngoma. L'administration sanitaire et administrative se contente de nier l'existence des victimes, et traitent cette situation avec une extrême légèreté. Si un cas est observé, il n'y a pas de mesure d'accompagnement comme l'isolement de toute la famille. Au moins cinq cas ont été observés le 25 février 2021 à l'hôpital de Musongati, mais aucune mesure de prévention n'a été envisagée.

En province Cibitoke, le dépistage au covid-19 avait commencé en date du 28 février 2021 et au moins cinq membres du personnel de la santé avaient déjà été testés positifs. Il s'agit de trois infirmiers et de deux travailleurs de l'hôpital Cibitoke qui ont été testés positifs du covid-19 depuis ce jour. Le médecin provincial a confirmé cette information et appelait la population à se faire tester gratuitement, même si une certaine résistance face au dépistage se faisait sentir les premiers jours de l'activité.

Signalons que la circulation communautaire de la pandémie de covid-19 est confirmée par des analystes en la matière qui constatent que plus de 70% des patients ont été contaminés dans leurs communautés d'origine.

III.2. Une affection cutanée non identifiée signalée en province Muyinga depuis 2019

Depuis juin 2019 jusqu'en février 2021, au moins 6000 personnes de la province Muyinga ont été affectées par une maladie mystérieuse qui se traduit par des plaies ulcéreuses sur le corps du patient. Contagieuse et épidémique, cette maladie est prise en charge dans au moins 4 sites installés dans la province attaquée : au moins 2124 avaient été enregistrés au centre de santé de Kijumbura en commune Butihinda, 2280 au centre de santé de Gahararo, 1865 au centre de santé de Mika et 567 cas en commune Giteranyi. Les malades traités aux antibiotiques guérissent, mais certains retombent malades au bout d'un certain temps, nous indique une source médicale proche des malades.

IV. EDUCATION : DES ABANDONS SCOLAIRES AU NON PAIEMENT DES ENSEIGNANTS.

La mauvaise gestion du pays affecte directement le domaine éducatif burundais. Les enfants n'ont plus de motivation pour poursuivre et terminer les études. Les principales causes à l'origine du phénomène d'abandon scolaire sont en effet la pauvreté des ménages pour la plupart, les violences sexuelles contre les filles qui tombent enceintes, ainsi que l'instabilité des ménages désabusés et sans espoir du lendemain.

IV.1. Un cas d'illustration des abandons scolaires en province Muramvya

En province Muramvya, au moins 2728 élèves dont 1197 filles et 1531 garçons ont été victimes d'abandons scolaires au 1^{er} trimestre de cette année scolaire 2020-2021.

La Direction Provinciale de l'Enseignement dans cette province dresse le tableau suivant des abandons scolaires par niveau d'études et par commune à l'Ecole Fondamentale.

| DCE | SEXE | 1 ^{ère} | 2 ^{ème} | 3 ^{ème} | 4 ^{ème} | 5 ^{ème} | 6 ^{ème} | S/T | 7 ^{ème} | 8 ^{ème} | 9 ^{ème} | S/T | TOTAL |
|----------|--------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----|------------------|------------------|------------------|-----|-------|
| BUKEYE | Fille | 47 | 36 | 8 | 11 | 18 | 18 | 138 | 7 | 2 | 6 | 15 | 153 |
| | Garçon | 117 | 36 | 41 | 22 | 41 | 44 | 301 | 10 | 6 | 6 | 22 | 423 |
| | F+G | 164 | 72 | 49 | 33 | 59 | 62 | 439 | 17 | 8 | 12 | 37 | 576 |
| KIGANDA | F | 83 | 23 | 23 | 9 | 16 | 19 | 173 | 18 | 9 | 6 | 33 | 206 |
| | G | 75 | 30 | 20 | 22 | 17 | 26 | 190 | 18 | 7 | 2 | 27 | 217 |
| | F+G | 158 | 53 | 43 | 31 | 33 | 45 | 363 | 36 | 16 | 8 | 60 | 423 |
| MBUYE | F | 86 | 30 | 23 | 25 | 15 | 22 | 201 | 13 | 6 | 4 | 23 | 224 |
| | G | 109 | 41 | 23 | 26 | 21 | 20 | 240 | 7 | 8 | 6 | 22 | 262 |
| | F+G | 195 | 71 | 46 | 51 | 36 | 42 | 441 | 21 | 14 | 10 | 45 | 486 |
| MURAMVYA | F | 127 | 77 | 47 | 53 | 60 | 37 | 401 | 64 | 20 | 35 | 119 | 520 |
| | G | 143 | 91 | 70 | 55 | 81 | 53 | 494 | 37 | 20 | 17 | 74 | 568 |
| | F+G | 271 | 168 | 117 | 108 | 141 | 90 | 895 | 101 | 40 | 52 | 193 | 1088 |
| | F | 27 | 10 | 8 | 4 | 14 | 9 | 72 | 14 | 6 | 2 | 22 | 94 |
| | G | 48 | 25 | 12 | 15 | 18 | 21 | 139 | 12 | 4 | 6 | 22 | 161 |

| | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|------|-----|----|----|-----|------|
| RUTEGAMA | | | | | | | | | | | | | |
| | F+G | 75 | 35 | 20 | 19 | 32 | 30 | 211 | 26 | 10 | 8 | 44 | 255 |
| TOTAL | F | 370 | 176 | 109 | 102 | 123 | 105 | 985 | 116 | 43 | 53 | 212 | 1197 |
| | G | 493 | 223 | 166 | 140 | 178 | 164 | 1364 | 75 | 45 | 37 | 167 | 1531 |
| | F+G | 863 | 399 | 275 | 242 | 301 | 269 | 2349 | 191 | 88 | 90 | 379 | 2728 |

V.2. Détournement des primes pour enseignants volontaires et 13 mois d'arriérés de salaires pour de nouveaux recrutés à la fonction publique

En province Gitega, au moins 202 enseignants « volontaires » des communes Bugendana (au nombre de 77) et Itaba (69) venaient de passer, à la fin de cette période du rapport, trois mois et ceux de Buraza (au nombre de 56) deux mois, sans percevoir leurs primes de 60 000FBU chacun. Pourtant, cette prime est une contribution des parents qui l'ont versé en septembre 2020, lors de la rentrée scolaire, à raison de 1000FBU par élève. Des parents contactés pensent que cette somme est détournée par les autorités communales en collaboration avec les directeurs communaux de l'enseignement (DCE). Sinon, ils ne comprennent pas pourquoi cette prime n'est pas payée régulièrement aux bénéficiaires.

Au moins 60 nouveaux enseignants recrutés au cours de l'année scolaire 2019 - 2020 réclament 13 mois d'arriérés de salaires. Ils dénoncent la corruption et le favoritisme qui entourent le déblocage des salaires pour les nouvelles recrues. Ces enseignants disent qu'il y en a ceux qui ont été recrutés au même moment mais qui ont déjà perçu leurs salaires. Certains ont donné des pots de vins aux agents de la fonction publique en charge du traitement des dossiers des enseignants.

En province Rumonge, il s'agit de 35 enseignants victimes de la situation. Certains de ces enseignants disent qu'ils font des navettes à partir de leur province d'affectation pour faire des réclamations au Ministère de la Fonction Publique, mais jusqu'à la fin de cette période du rapport, leur question n'avait pas encore été réglée. Des sources proches de la Fonction Publique disent que la raison à l'origine du retard de paiement de salaires pour les 60 enseignants serait le manque du budget.

Le nombre d'enseignants prévus par le Ministère de l'Education Nationale lors de ce recrutement a été largement dépassé à la suite de l'interférence des autorités qui se battaient chacune pour avoir un emploi pour les membres de leurs familles. Plus grave encore, le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique a octroyé à ces enseignants de nouvelles lettres

d'engagement au début de ce mois de février 2021, annulant ainsi les anciennes lettres de recrutement.

V. D'AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT CETTE PERIODE DU RAPPORT

V.1. Coupure prolongée du courant électrique en province Rumonge

En province Rumonge, les coupures prolongées du courant électrique de la Regideso ont paralysé des activités économiques nécessitant l'énergie électrique. Les ménages vivant de ces activités disent avoir été touchés par cette pénurie. Les petits commerçants tenant des cafeterias, des boutiques vendant des limonades, des cabaretiers, des salons de coiffure, des secrétariats publics, des services publics et privés, ainsi que ceux qui vendent les produits alimentaires périssables regrettent des pertes énormes enregistrées à la suite de ces coupures prolongées. Ceux qui ont des moyens font recours aux groupes électrogènes comme les banques et les micro- finances locales pour servir leurs clients. Des sources internes à l'antenne de la Regideso sur place disent qu'il s'agit d'une panne sur une ligne alimentant cette ville. Toutefois, sa réhabilitation a traîné. La pénurie ne fait qu'empirer une situation économique des habitants du centre-ville de Rumonge qui était déjà bien fragile à cause du ralentissement du trafic transfrontalier à la suite du covid 19.

V.2. Mauvais état de la voirie non entretenue depuis un certain temps

Les transporteurs se lamentent du mauvais état de la route RN3. Ils affirment qu'ils travaillent à perte. Ils dénoncent aussi plusieurs barrières érigées le long de cette route pour collecter des taxes communales au moment où leurs véhicules ne cessent d'être endommagés par la vétusté de cette route. La route Rumonge- Bujumbura est complètement délabrée, des nids de poule s'observent partout sur une distance de plus de 40km depuis le centre de Gitaza commune Muhuta jusqu'au chef-lieu de la province Rumonge. Plus de macadam dans plusieurs endroits de la route.

Actuellement, les véhicules de transport font entre 3 et 4heures pour faire un trajet de 73km entre Bujumbura et Rumonge. Une distance qui était dans le temps parcourue pendant une heure et demie. Les transporteurs et les passagers se lamentent et interpellent le Gouvernement pour mettre dans ses priorités la réhabilitation de cette route. Certains commerçants qui s'approvisionnaient à

Bujumbura disent que les frais de transport ont grimpé. Les propriétaires des véhicules de transport demandent beaucoup d'argent aux passagers, affirmant que ces frais seront utilisés pour réparer les véhicules endommagés par le mauvais état de la route.

Les transporteurs dénoncent l'installation des barrières communales le long de cette route. D'après certains transporteurs, il existe 5 barrières sur la route Rumonge-Bujumbura. Chaque véhicule empruntant cette voie doit payer 1000FBu comme taxe communale dans chacune des communes Kabezi, Muhuta, Bugarama et Rumonge. Des chauffeurs estiment que cet argent ne sert à rien et demandent au Gouvernement de suspendre la collecte de cette taxe. Beaucoup de transporteurs disent qu'ils travaillent à perte. Ils ne peuvent plus se hasarder à faire deux tours par jours. Depuis le début de l'année 2020, le Gouvernement avait promis que la route RN3 allait être réhabilitée, mais jusqu'à présent, rien n'a été fait. Les habitants disent qu'ils sont désespérés. Aucun signe ne montre que les travaux de réhabilitation pourraient démarrer dans un proche avenir. La route Rumonge- Bujumbura dessert les provinces Rumonge, Bururi et Makamba, ainsi que les ports commerciaux de Rumonge et Kabonga, sans oublier de nombreux marchés et villages se trouvant le long de cette route.

V.3. Paralysie des activités suite à la visite du nouveau secrétaire général du parti au pouvoir

Une paralysie totale des activités s'observe suite à la visite du nouveau secrétaire général du CNDD- FDD, Réverien Ndikuriyo. Ceci a été le cas dans les provinces déjà visitées dont Makamba, sa province natale, et Cibitoke.



*Photo du 8 février 2021
à Cibitoke.*

En province Cibitoke, les boutiques, magasins, kiosques et bureaux étaient fermés lundi 8 février 2021. Pour cause, une visite du nouveau patron du parti au pouvoir. Même les écoliers et élèves du secondaire n'ont pas suivi les cours. L'ordre leur avait été donné d'aller accueillir une autorité dont la plupart ignoraient l'identité exacte. Comme on a pu le constater sur place, la population était sur la RN5, tout près du marché moderne de Cibitoke sur une distance de 2 kilomètres avec des branches d'arbres depuis le début de l'après-midi. Malheureusement, regrette une vendeuse des fruits, Révérien Ndikuriyo est arrivé vers 18 heures, ce qui n'a pas plu aux commerçants. « *Nous pensons que de telles activités devraient mobiliser les membres de ce parti et non pas tous les habitants. Nous déplorons les tracasseries et le comportement des Imbonerakure à l'endroit des militants et sympathisants de l'opposition* », se lamente un agent de la fonction publique œuvrant à Cibitoke.

V.4. Des enfants de la rue victimes de rafles policières et de détention arbitraire



Des enfants de la rue de la ville de Gitega.

Les enfants de la rue de la ville de Gitega, la capitale politique du Burundi, sont menacés par des policiers qui les maltraitent, les arrêtent sans cesse et les conduisent dans des maisons de détention.

En date du 15 février 2021, au moins 33 enfants ont été victimes de rafle policière dans différentes rues de la capitale politique du Burundi. Les victimes ont été

conduites aux cachots du commissariat provincial de police avant de les mettre sous interrogatoire.

Des enfants sous menottes avaient les yeux hagards et comprenaient mal ce qui leur arrivait.

Cette politique du pouvoir CNDD-FDD de forcer des enfants à quitter les rues est sans effet depuis un certain temps car plusieurs raisons poussent ces enfants à faire recours à la rue comme moyen de survie. Orphelins pour la plupart, la pauvreté dans leurs familles, enfants à parents inconnus,

enfants rejetés par les parents, telles sont certaines des raisons qui les conduisent dans les rues pour mendier.

Au lieu de les mettre dans les cachots pour les punir, le Gouvernement devait se pencher plutôt sur leur encadrement et réinsertion sociale pour protéger la société car ces enfants constituent une bombe à retardement. Ces enfants qui grandissent dans la rue manquent totalement d'affection et deviendront des bandits qualifiés et perturberont la sécurité publique.

Les maisons de détention ne sont donc pas des lieux d'éducation mais plutôt des lieux de répression, ce qui n'est pas une solution à ce problème.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Dans ses discours publics, le Président Evariste Ndayishimiye tient un double langage, parle d'une chose et de son contraire. Son discours et la réalité sur le terrain diffèrent comme les deux revers de la médaille. Il se lamente de ne pas avoir de collaborateurs dignes, alors que c'est lui qui les a nommés aux postes qu'ils occupent pour le moment. Visiblement, il semble ne pas être à mesure de changer positivement les choses. L'opinion nationale et internationale qui le suit pense qu'il ne serait pas le véritable détenteur du pouvoir de Gitega. Etant donné qu'il n'aurait pas gagné les élections de mai 2020, le groupe des Généraux qui l'ont imposé auraient le véritable pouvoir sur la gestion de l'Etat.

Ainsi, derrière des mesures administratives qui sont prises par les nouvelles autorités se cacherait un programme non avoué de perpétuation de la répression contre les opposants et présumés opposants politiques entamée par feu Pierre Nkurunziza, en 2015.

Entre temps, les tentatives de reprise forcée des relations diplomatiques avec l'UE qui lui a imposé des sanctions économiques semblent accoucher d'une souris, étant donné que les autorités du Burundi ne veulent pas arrêter la perpétration des violations de droits de l'homme et résoudre le contentieux lié à la crise politique de 2015.

Compte tenu de tout ce qui précède, le FORSC émet les recommandations suivantes :

Au Gouvernement du Burundi :

- De mettre fin aux violations des droits de l'homme en sanctionnant conformément à la loi pénale, tous les auteurs des crimes, y compris les membres de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sèment la terreur dans le pays et qui jouissent d'une impunité notoire ;
- De mettre un terme aux contributions forcées qui aggravent la situation économique précaire des ménages burundais ;
- De suspendre les mesures administratives répressives notamment la destruction des boutiques et des kiosques, la fermeture des boutiques et magasins privés autour des marchés publics,
- De mettre en application stricte les mesures barrières prévues par l'OMS pour combattre la propagation du Covid-19 ;
- De suivre de près les causes à l'origine des abandons scolaires et du non-paiement des enseignants en vue d'y trouver des solutions adéquates ;
- De remettre en bon état la voirie publique pour permettre la bonne circulation des personnes et des biens ;
- De trouver une solution adéquate face au phénomène enfants de la rue au lieu de les mettre en situation de détention dans des cachots.